



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 avril 2018
CO 055 DE

Page 1/3

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Yves DÉCOTÉ et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT (départ 22h50), Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Daniel DURET, Patrice VILLALONGA, Guy AUBERT, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Raphaël GAGNEUR Bernard DODANE, Josiane SCARABOTTO, Sylvain BENETRUY, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Yann PINGUAND, Adrien LAVIER, Christian PROST, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Laurent MENETRIER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Gilles BEDER à Michel FRANCONY, Guy DAVID à Jacques FAIVRE, Cyril ACCARD GUILLOIS à Bernard BRUNEL, Eric TOURNEUR à Colette GIRARD, Valérie PAQUIEZ à Denis MOREL, Alain MURCIER à Christian JAQUIER, Pascal DROGREY à Roger GROS, Dominique PELLIN à René GUINERET, Sébastien JACQUES à Véronique LAMBERT, Claudine ROUEFF à Patrice VILLALONGA, soit 10 pouvoirs détenus par des Conseillers.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94

Présents : 66

Votants : 76

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, Florent GAILLARD à Guy AUBERT, Marie-Ange CAPRON à Josiane SCARABOTTO, soit 3 voix délibératives à des Suppléants.

Assistait à titre consultatif : Antoine MARCELIN, Pascal BONVALOT, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient Excusés : Philippe BRUNIAUX, Colette BEAUD, Denis BRENIAUX, Frédéric LAMBERT, Jean BOYER, Michel BONTEMPS.

Etaient absents : André VIONNET, Rémy VIENNET, André PROST, Gérard BOUDIER, Jean-Baptiste MERILLOT, Nelly BUYS, Philippe RIOU, Hubert MOTTET, Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Bernard LAUBIER, Gérard MATHIEU.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis DUFOUR.

Convocation faite le : 29 mars 2018

Objet : Association Promodégel : avenant à la convention pluriannuelle et subvention 2018.

ENTENDU que l'Association Promodégel gère le site du Moulin de Brainans labellisé Scènes de Musiques Actuelles (SMAC) ;

RAPPELANT que le bâtiment est propriété de la Communauté de Communes et l'association locataire des lieux ;

VU la convention pluriannuelle d'objectifs 2014-2016 multi partenariale (DRAC, Conseil Départemental et Promodégel) organisant les modalités du partenariat pour la mise en œuvre de la SMAC ;

VU l'avenant 2017 entre la Communauté de Communes et Promodégel prolongeant la convention initiale au 31 décembre 2017 ;

ENTENDU que des réflexions et discussions sont en cours pour l'élaboration d'une nouvelle convention pour la période 2018-2021. Il est proposé au conseil communautaire de prendre un avenant prolongeant la date de la convention jusqu'au 31 décembre 2018 afin de permettre l'élaboration d'une nouvelle convention 2018-2021 ;

VU que l'association Promodégel sollicite une aide au fonctionnement et une participation à la manifestation « Nuits Rebelles » pour l'année 2018. Promodégel sollicite l'aide suivante :

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 avril 2018
CO 055 DE (SUITE)

Page 2/3

Objet : Association Promodégel : avenant à la convention pluriannuelle et subvention 2018.

- 40 000 € de fonctionnement
- 4 000 € pour leur festival des Nuits (Re)Belles. Il s'agit d'un évènement itinérant dans le Jura, ayant lieu du 29 au dimanche 31 juin et du 5 au dimanche 8 juillet. Il s'agit de proposer un concert par soir, chaque soir dans une commune différente, avec le même artiste pendant l'ensemble du festival. Deux communes pourraient en bénéficier sur le territoire en plus du report de la commune de l'an dernier qui s'est vu reporter l'animation pour intempéries.

Pour rappel, les aides de la collectivité ont été les suivantes :

- 2014 : 41 500 € (30 000 € fonctionnement du site et programme d'ensemble de l'association, 10 000 € programme d'animations culturelles vers les publics du territoire, 1 500 € animation d'été-festival village),
- 2015 : 32 000 € (subvention de fonctionnement),
- 2016 : 30 000 € (subvention de fonctionnement),
- 2017 : 30 000 € (subvention de fonctionnement) + 2 000 € (Nuits Rebelles) ;

Il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement, soit 30 000 €, et, 2 000 € pour les Nuits (Re)Belles pour l'année 2018.

VU que l'association Promodégel sollicite une subvention d'investissement pour l'équipement technique pour la grande salle du Moulin. Promodégel sollicite une aide de 6 300 € HT : afin de répondre aux évolutions des technologies et des nouvelles attentes des artistes et productions actuelles, le matériel de la grande salle du Moulin nécessite un renouvellement notamment à l'ère du numérique. Le montant global pluriannuel de l'équipement est de 250 000 € avec un premier investissement à 170 000 € ;

VU l'avis favorable de la Commission Tourisme et Culture en date du 22 mars 2018 approuvant les demandes de subvention de fonctionnement pour 30 000€ et pour les Nuits Rebelles de 2 000 € ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
Par 74 voix pour et 2 abstentions,

- 1 / PROLONGE la convention pluriannuelle d'objectifs 2014-2016, validant l'avenant 2018 avec Promodégel et autorisant le Président à signer ;
- 2 / DEFINIT les montants suivant de subvention à Promodégel : 30 000 € pour le fonctionnement et 2 000 € pour les Nuits Rebelles ;
- 3 / DEFINIT une subvention d'investissement pour l'équipement technique pour la grande salle du Moulin : 6 300 € ;
- 4 / AUTORISE le Président à signer toutes pièces afférentes.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original

Le Président

Michel FRANCONY





**AVENANT 2018 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE
D'OBJECTIFS MULTIPARTENARIALE 2014 – 2016**

Entre

La Communauté de Communes Arbois Poligny Salins du Cœur du Jura

9 Rue des Petites Marnes 39800 Poligny

Représentée par Michel FRANCONY, son Président dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire du 10 avril 2018.

Et

L'association «Promodégel» pour le Moulin de Brainans

dont le siège social est situé au lieu dit « le Moulin », 39800 Brainans,

Représentée par son Président, Alan GIBOUDEAUX

N° SIRET : n°349 936 831 000 57

N° de licences : 1-1068876, 2-1068877, 3-1068875

Ci-après dénommée « l'association »

PREAMBULE

Considérant la création de la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura au 1^{er} janvier 2017 issue de la fusion des Communautés de communes du Comté de Grimont Poligny, Arbois Vignes et Villages, et, Pays de Salins ;

Considérant que la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins se substitue de plein droit dans les délibérations et actes des communautés de communes préexistantes ayant fusionné ;

Vu la Convention pluriannuelle 2014-2016 et considérant son évaluation favorable ;

Vu l'avenant 2017 à la convention entre la Communauté de communes Arbois Poligny Salins et Promodégel ;

Considérant la réflexion en cours sur une nouvelle contractualisation pluriannuelle multipartenariale ;

ARTICLE 1 :

Le présent avenant a pour objet de formaliser un accord annuel par le biais d'une subvention nécessaire à la mise en œuvre des actions.

Excepté les éléments ci-dessous, les objectifs et les articles de la convention 2014-2016 restent inchangés.

ARTICLE 2 :

Le terme de la convention pluriannuelle d'objectifs est fixé au 31/12/2018.

Fait en deux exemplaires à Brainans, le

Pour la Communauté de Communes,

Le Président

Michel FRANCONY

Pour l'association Promodégel,

Le Président